

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 10 FEVRIER 2026

Le dix février deux mille vingt-six à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ROCHE Jean-Louis (Pouvoir donné à DURBESSON Audrey)**Absents :** FABRE Patrice.

M. Jany FROISSART a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que par délibération n° 137/2023 du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux bâtiments communaux et création de logements locatifs et locaux associatifs ERP à l'AGENCE D'ARCHITECTURE MARESTEIN GOURRAUD, au taux de 8.10 % pour un montant d'honoraires de 153 900 € HT selon un tableau de répartition des honoraires entre les différents cotraitants.

Un premier avenant a été pris par délibération n°137/2024 du 16 décembre 2024 concernant le changement de répartition des honoraires entre les différents cotraitants. Le montant du marché était resté inchangé.

Un deuxième avenant a été pris par délibération n°89/2025 du 8 juillet 2025 concernant l'actualisation des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de 7%. Le montant du marché a été porté à 194 478.24 € HT soit 233 373.89 € TTC.

M. FROISSART expose qu'il convient de prendre un troisième avenant suite à l'actualisation des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de 7% SOIT :

Forfait de l'acte d'engagement + 7% du montant réel des travaux phase APD - enveloppe financière du MO suivant article 8.2 du CCAP (détail de l'actualisation en annexe).

Le montant de l'avenant n°3 s'élève à **8 623.31 € HT**,Le nouveau montant du marché global s'élèvera à **203 101.55 € HT** soit **243 721.86 € TTC**.**LE CONSEIL MUNICIPAL :****A L'UNANIMITÉ,**

Après avoir pris connaissance des pièces du marché,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de l'avenant 3 – Maitrise d'œuvre – réhabilitation de deux bâtiments communaux pour la création de logements locatifs sociaux et locaux associatifs ERP - Marché 2023-03, à l'AGENCE D'ARCHITECTURE MARESTEIN GOURRAUD, pour un montant de **8 623.31 € HT**, soit **10 347.97 € TTC** correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à **203 101.55 € HT**, soit **243 721.86 € TTC**.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 03¹ de la MOE -ESPELIDO-ST Christophe

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de BOULBON
5 Place Victor BARBERIN
13150 BOULBON
Tél : 04.90.43 95 47

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

AGENCE D'ARCHITECTURE MARESTEIN.GOURRAUD
444 Mas DU Grand Fourchon 13200 ARLES.
Tel : 06 22 91 87 11
Marestein Eric : n° 39831689300013 , Gourraud Valérie: n° 39439007400018

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de
deux bâtiments communaux pour la création de
logements locatifs sociaux, et locaux associatifs ERP
MARCHE 2023-02**

■ Ordre de service : **17/01/2024**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre avenant 02 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 194 478.24
- Montant TTC : 233 373.89

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Actualisation des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre sur la base du montant final des travaux SOIT : **8623,31€ HT**

Montant phase APD – 2 479 689 HT
Avenant fin de travaux + 123 190.21HT
Total opération : 2 602 879.21 HT

Concernant la prolongation de 4 mois de la phase suivit des travaux demandés par le MOA, le MOE **renonce** à une réactualisation des ses honoraires pour la réalisation de 16 réunions de chantiers complémentaires.

- Incidence sur le delai de l'avenant : **NON**
- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :


- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **8 623.31**
- Montant TTC **10 347.97**
-

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **203 101.55**
- Montant TTC : **243 721.86**



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<p align="center">M. MARESTEIN Eric Mandataire du groupement</p>	<p align="center">Arles le 03-02-2026</p>	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)